

Mme Christine CASTRO
M. Patrick CASTRO
1685, chemin de Cerissac
82190 Brassac
Tel :06 80 47 48 30
Mail : patrick-castro@outlook.com

Cerissac, le 19/11/2021

Observations sur la révision PLU

Le projet de création d'un site voué à l'évènementiel et à l'écotourisme ne me paraît pas cohérent.

En effet, ce sont deux activités bien distinctes : on imagine mal des vacanciers en recherche de détente et d'environnement naturel en prise directe avec des activités telles que marché gourmand, manifestations diverses, musiques de plein air...

De plus les marchés gourmands se déroulent au village de Boug de Visa, les commerces en tirent de l'activité, notamment la brasserie.

Cela entraînera un manque à gagner pour ces activités commerciales.

Ce projet s'implantera sur une zone strictement inconstructible ; pour réaliser ce projet la municipalité souhaite réviser le PLU.

A mon avis le développement économique ne peut se faire au détriment des zones protégées même si ces zones sont en frange de la ZNIEFF, elles sont protégées par la ZNIEFF.

Faut-il comprendre que ces zones représentent une réserve disponible pour le foncier au gré des projets ?

Faut-il s'attendre à un autre déclassement des zones nouvellement en frange de la ZNIEFF ? et ainsi de suite ?...

Les zones couvertes par les toitures sont autant de surfaces imperméabilisées entraînant des ruissellements plus ou moins importants.

Quelles études sur ces impacts ? (Erosions, risques inondations en aval...)

Le chapiteau de 10 m de haut sera bien visible de « Vignes », les arbres avoisinants sont plus bas.

S'il y a une éolienne, elle fera 12 m de haut visible de bien des endroits.

L'emplacement n'est pas défini.

Il est précisé dans le document qu'il n'y aurait pas d'impact sur le terrain naturel mais qu'il sera possible de le modifier sur 1.20 m de profondeur.

Ce qui entraîne dans les faits une modification durable du terrain qui perdurera même en cas d'arrêt d'activité.

Il est mentionné une production électrique par panneaux photovoltaïques : l'endroit n'est pas mentionné

Nous savons tous que bien qu'il y ait obligation de remise en état des sites occupés , dans les cas de faillite ,les entreprises ne remettent, bien souvent pas ,en état les sites occupés. Ce sont les collectivités avec l'argent public qui s'en chargent.

La démographie est liée à l'emploi.

En l'absence d'implantations d'entreprises utilisatrices de main d'œuvre rien de significatif n'apparaîtra.

Dans la liste des espèces végétales ne figurent pas des orchidées que j'ai repérées lors de mes promenades dans ce secteur.(qui n'est pas une déchèterie agricole)



Figure 1: Champ sur abond projet plu 2021



Figure 2 Orchidée 2020 sur projet PLU2021

A ce sujet ,je ne pourrais plus me promener sur ce site via le chemin de Baladas-Picard ? (Moi et d'autres)

➤ Les accès :

L'accès au site se fera par le chemin de Cerissac puis par le chemin de Baladas-Picard. Je crains que le chemin de Cerissac ne soit pas adapté à une circulation intense même ponctuelle, le croisement de deux véhicules est impossible, la largeur de celui-ci ne le permet pas car inférieur à 3m , nous devons prendre l'accotement, et il est fort probable que le public visiteur ne soit pas rompu à ce genre d'exercice.

L'accès ou la sortie du chemin de Cerissac présente des difficultés ,il forme un angle fermé lorsque l'on vient de Brassac et la visibilité manque pour en sortir.

Le chemin de Cerissac ne possède pas de voies piétonnes pour cheminer en sécurité . D'autant plus, que certains passages manquent de visibilité.

Ne pensez-vous pas qu'en l'état , ce projet mette en péril la sécurité d'autrui ?

Aujourd'hui le chemin rural de Baladas -Picard est constitué de terre et semble bien étroit et bien fragile à certains endroits, le croisement de deux véhicules semble impossible ;la mise aux normes n'est pas précisée , goudronnage ? entraînant une imperméabilisation de la chaussée, la pluie se déversant dans les champs attenants ou sur le chemin de Cerissac . Il y a des risques accrus de coulées de boue :

Pour votre info , en 2015 j'ai subi les conséquences d'une coulée de boue provenant du champ situé sous le chemin rural Baladas -Picard entraînant l'écroulement d'un mur en pierre d'une annexe.

Les écoulements des eaux pluviales ont fini par avoir raison de mes murs de soutènement.
Coût de la réfection 18K€ à ma charge (travaux effectués 2019/2020)

- A quoi dois-je m'attendre pour le court- moyen terme ?
 - Qu'est-il prévu de réaliser pour gérer au mieux les eaux pluviales ?

- A voir :les conséquences de l'élargissement du chemin sur la haie existante , véritable lieu de vie de la faune sauvage.

Le coût de mise aux normes du chemin par la collectivité me paraît bien disproportionné pour si peu d'impact sur l'emploi et la démographie.

Il n'est pas précisé l'impact de l'installation de poteaux EDF ou télécom.
Quels sont-ils ?

Comment seront gérés et collectés les déchets ? Déjà, en période estivale ou de fêtes nous avons à faire face à des conteneurs poubelles saturés , débordants et nauséabonds.

- Lutte contre l'incendie : quasiment pas de donnée sauf à dire que les bornes incendie ne sont pas aux normes.

- Nuisances sonores : Il est noté p 144 du *doc 1 notice BDV* que le voisinage se trouve à plus de 700m du site.

J'ai effectué une mesure à vol d'oiseau sur une carte et j'ai noté que la maison la plus proche se trouvait à moins de 400m...

Merci de bien vouloir effectuer une véritable étude d'impacts sonores sur le voisinage.

Pour votre information , lorsque avait lieu la Fête à Riquiqui plage sur la commune de Fauroux , nous en entendions la musique et la voix de l'animateur.

Ce lieu se trouve à 3.5km de notre maison , je vous laisse imaginer ce que cela peut donner à 400m de distance ou à moins de 700m.

Je ne pense pas que les habitants de Cerissac soient à même de supporter ce type de nuisances ainsi que Vignes, Bouyssous , Molières, Berny, Picard, la Boulbène etc....

- La communication :

Pour finir je regrette le manque d'information et de concertation avec le voisinage en effet Cerissac ne se résume pas à la ferme ; juste après il y a plusieurs résidences principales pour plusieurs années encore et qui participent, à leur niveau, à la vie du village.

Ce projet est apparu en 2020 , il est regrettable que nous ne soyons consultés qu'au titre de l'enquête d'utilité publique.(fin 2021)

Pour ma part je regrette qu'il n'y ait pas eu d'échange entre le porteur de projet et les habitants de Cerissac et de son voisinage.

Je regrette également que la réunion de concertation du 07/04/2021 au 22/04/2021 n'ait pas fait l'objet d'une information plus importante.

Un simple affichage sur les panneaux d'information de la Marie n'est pas suffisant. D'autant plus qu'en ce qui me concerne je suis un habitant de Brassac et qu'à ma connaissance aucune information à ce sujet n'a été diffusée.

Le bulletin municipal est bien adressé aux habitants pour quelle raison ne pas nous avoir informé de la même façon ?

Je pense que les avis destinés au public parus dans la presse ne permettent pas de se faire une juste idée de l'ampleur du projet :

Il n'est fait référence qu'au projet d'éco tourisme et non pas sur l'événementiel.

Ceci concerne aussi bien l'avis sur la concertation du 07/04/2021 au 22/04/2021 et de l'avis d'enquête d'utilité publique.

➤ Ce qui ressort de ce projet :

Projet principal : Création d'un chapiteau évènementiel sous couvert d'un Eco projet.

Nous y sommes opposés car :

- Impact négatif sur l'environnement et déclassement de la zone ZNIEFF strictement inconstructible.
- Nuisances sonores
- Mises en danger des riverains ou pour le moins expositions à des nuisances diverses du fait de personnes alcoolisées, faisant n'importe quoi.
- Risques d'incendie de la végétation avoisinante car elle sera particulièrement sèche en période estivale.
- Les gîtes existants seront aussi impactés par les nuisances sonores.

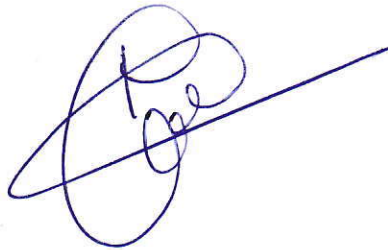
Merci de ne pas sacrifier un environnement durable apprécié des habitants et des touristes pour un intérêt privé.

Pourquoi ne pas envisager une culture de lavande ou de plantes aromatiques et médicinales ?

Cela serait compatible avec l'environnement existant et œuvrerait pour l'intérêt général.

Cela serait en adéquation avec le maraichage en permaculture et une certaine idée de l'environnement et du tourisme.

Patrick CASTRO



Christine CASTRO



Michael CASTRO

